

L'accueil périscolaire maternel (matin et soir)

La commune offre la possibilité aux parents de faire garder leurs enfants par les structures communales avant et après l'école. On parle d'accueil périscolaire, complémentaire à l'enseignement scolaire.

Comment se passe l'accueil périscolaire maternel à Pierrelaye ?

Dès lors que l'enfant est inscrit à l'école primaire (maternelle ou élémentaire), les familles peuvent bénéficier d'un accueil avant ou après l'école. Les familles ayant des contraintes professionnelles y trouvent un lieu d'accueil sécurisant pour leurs enfants. Ceux-ci y retrouvent l'équipe d'animation du service qui propose des activités ou accompagne les enfants dans des moments intermédiaires entre la famille et l'école.

La préinscription avant le 15 du mois précédant la période souhaitée n'est plus obligatoire pour les accueils périscolaires. Il suffira désormais de prévenir le matin (animateur, atsem, enseignant) en fonction des besoins de la famille. Tout enfant déposé à l'accueil par l'enseignant après 16h30 pour cause de retard de la famille entraînera une facturation de la prestation commencée. Un enfant inscrit le matin pour le soir mais "non présent" sera facturé.

L'accueil périscolaire du matin

Les parents peuvent déposer l'enfant de 7h00 à 8h10 auprès des structures ; les adultes encadrant emmènent les enfants à l'école à l'ouverture des classes.

L'accueil périscolaire de l'école maternelle Pierre Curie se fait au sein de l'établissement.

L'accueil périscolaire de l'école maternelle Marie Curie se fait au sein de l'accueil de loisirs « Les crayons de couleur ».

L'accueil périscolaire du soir

Les parents peuvent récupérer l'enfant après l'école à 16h30 (ou après l'étude si l'enfant y est inscrit) devant les grilles des établissements respectifs.

Les enfants qui ne peuvent être récupérés après l'école peuvent bénéficier de l'accueil périscolaire de 16h30 à 19h pour les classes maternelles et de 18h à 19h (après l'étude à partir du CP).

Pour utiliser ce service, facturé selon le quotient familial, il suffit d'inscrire l'enfant le matin auprès de l'adulte qui l'accueille (animateur, enseignant, atsem).

Le nombre d'animateur présent à l'accueil ainsi que le nombre de goûter est ajusté chaque jour en fonction de l'inscription du matin. La prestation sera facturée dès l'inscription validée.



Coordonnées

Accueil de loisirs "Les crayons de couleur"
17 rue de Bessancourt
95480
Pierrelaye
[01 30 37 15 89](tel:0130371589)
sec.enfance@ville-pierrelaye.fr
Infos pratiques

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : 7h - 8h10 / 16h20 - 19h
- Mardi : 7h - 8h10 / 16h20 - 19h
- Mercredi : 7h - 19h
- Jeudi : 7h - 8h10 / 16h20 - 19h
- Vendredi : 7h - 8h10 / 16h20 - 19h

Secrétariat administratif : accueil de loisirs "Les crayons de couleur"

- Mardi : 16h - 19h
- Mercredi : 8h - 12h / 13h30 - 19h

Contact

Accueils périscolaires

- Accueil Marie-Curie : 01 30 37 15 89
- Accueil Pierre-Curie : 01 34 64 26 93
- Accueil Louise Michel : 01 30 36 39 70

Accueil de loisirs "Les crayons de couleur" - Accueil administratif

- Mardi : 16h - 19h
- Mercredi : 8h - 12h / 13h30 - 19h

Documents

[Tarifs et modalités d'inscription aux prestations | service scolaire et enfance](#)

[Règlement intérieur | Accueils périscolaires](#)

Liens utiles

[Accueil de loisirs "Les crayons de couleurs"](#)

[Accéder au Portail famille](#)

[Les quotients familiaux](#)